

La France interdit aux Syriens vivant sur son sol d'élire leur président

RÉSEAU VOLTAIRE | 13 MAI 2014

ESPAÑOL DEUTSCH ENGLISH



Le 3 juin, les citoyens syriens sont appelés à élire démocratiquement leur président de la République. Les Syriens résidant à l'étranger peuvent s'acquitter de leur devoir électoral dans leurs ambassades et consulats.

Cependant, le gouvernement français a informé l'ambassade de Syrie à Paris qu'il lui interdisait formellement de procéder à des opérations de vote sur son territoire.

Le gouvernement français a qualifié cette élection démocratique de « farce ». Il considère que ce n'est pas aux Syriens d'élire leur président, mais qu'un gouvernement de transition doit être désigné par les grandes puissances lors d'une conférence internationale.

Source : « La France interdit aux Syriens vivant sur son sol d'élire leur président », *Réseau Voltaire*, 13 mai 2014, www.voltairenet.org/article183746.html